

Le plagiat, un fait de société ?

Béatrice Fleury et Jacques Walter



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/9783>

DOI : [10.4000/questionsdecommunication.9783](https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.9783)

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2015

Pagination : 163-169

ISBN : 9782814302600

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Béatrice Fleury et Jacques Walter, « Le plagiat, un fait de société ? », *Questions de communication* [En ligne], 27 | 2015, mis en ligne le 01 septembre 2015, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/9783> ; DOI : [10.4000/questionsdecommunication.9783](https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.9783)

BÉATRICE FLEURY

Centre de recherche sur les médiations
Université de Lorraine
F-54000
Beatrice.Fleury@univ-lorraine.fr

JACQUES WALTER

Centre de recherche sur les médiations
Université de Lorraine
F-57000
jacques.walter@univ-lorraine.fr

LE PLAGIAT, UN FAIT DE SOCIÉTÉ ?

Résumé. — Dans la 26^e livraison de *Questions de communication* (2014), Brigitte Simonnot traitait du plagiat universitaire en abordant autant les manifestations de celui-ci que les mesures envisagées pour y répondre institutionnellement. Dans cette livraison, cinq contributeurs lui répondent. Tous accordent à ce thème une actualité scientifique qui dépasse son caractère « fait-diversier ». Les points de vue sont regroupés autour de deux sections – « Le plagiat au prisme de l'évolution organisationnelle », « Quelles solutions pour quels maux ? » – éloignées de tout caractère polémique. Ils mettent à l'ordre du jour une approche heuristique qui légitime le sujet sous un angle académique sans pour autant renoncer à la part d'engagement qui le constitue.

Mots clés. — Plagiat, publication en libre accès, excellence, éthique déontologie, pédagogie.

Difficile de passer à côté de plagiats qui impliquent des sommités autant que des personnalités moins connues des mondes politique, économique, scientifique, du spectacle, de la culture, de la mode... Non seulement le plagiat est considéré comme étant un vol et/ou une atteinte à la propriété intellectuelle pour lequel des jugements sont prononcés et des sanctions demandées, mais il est rendu massivement visible par la médiatisation dont il fait l'objet. En effet, il n'est pas de semaine sans que le sujet ne soit évoqué dans la presse, assez souvent à la Une. Pourtant, de l'avis des contributeurs à ces Échanges, nombreuses sont les anecdotes alimentant l'indéniable constat de plagiats, tandis que rare est le surgissement public de la fraude (Bessy, Chateauraynaud). La visibilité médiatique n'est pas signe de visibilité publique, d'autant que – facteur embarrassant – ces affaires étant susceptibles de mettre en cause des collègues et étudiants, plus ou moins proches, on peine à imaginer que ceux-ci aient pu céder aux sirènes du geste plagiaire.

Justement, c'est au plagiat universitaire – qui concerne autant les étudiants que les chercheurs, mais plutôt centrée sur les étudiants – que Brigitte Simonnot (2014) s'est attachée. Posant la question de savoir si ce phénomène ne soulevait qu'une question éthique, elle part d'une expérience personnelle et de ses prolongements, et s'emploie à montrer l'évolution des prises de conscience et actions en la matière. Ainsi fait-elle état d'un certain nombre d'interactions humaines et de structurations organisationnelles dans lesquelles les actes plagiaires prennent place. Une mise à plat qui lui permet de traiter des mesures adoptées pour répondre institutionnellement au plagiat. En découle le constat de l'insuffisance de celles-ci pour « instruire les cas avec équité » (Simonnot, 2014 : 230). Elle s'interroge sur les raisons faisant que « les universités françaises tardent [...] tant à se doter de comités d'éthique qui soient des lieux de réflexion approfondie sur la question » (*ibid.*).

S'associant à ces questionnements, cinq contributeurs apportent un éclairage à ce débat, conférant à ce dernier une actualité scientifique qui va au-delà de son caractère « fait-diversier ». Dans cette introduction, ils sont regroupés autour de deux grandes sections : « Le plagiat au prisme de l'évolution organisationnelle », « Quelles solutions pour quels maux ? ». Dans la première, trois auteurs apportent leur contribution. Leurs points de vue diffèrent mais certaines de leurs hypothèses explicatives convergent. Suivant une logique historique, Michelle Bergadaà (université de Genève) porte un double regard : en lien avec des institutions et inter-institutions, en lien aussi avec des problématiques scientifiques émergentes. Quant à Christian Bessy (CNRS) et Francis Chateauraynaud (EHESS), ils étudient les organisations sur la base des tensions et paradoxes qu'elles donnent à interpréter. Dans la seconde section, sont réunis deux contributeurs. Nicole Boubée (université Toulouse 3 – Paul Sabatier) traite des enjeux sociologiques des copiés-collés, surtout pratiqués par les étudiants, et Florence Piron (université Laval à Québec) étudie le cadre normatif de la science pour en proposer... un autre.

Le plagiat n'est évidemment pas un problème qui concernerait une discipline plus qu'une autre, un pays plus qu'un autre. D'où la présence en ces pages de chercheurs d'horizons et traditions divers. Dans ces Échanges, sont donc

associés des sociologues, des chercheurs en sciences de l'information et de la communication, une chercheuse en sciences économiques. Français, canadien ou suisse, ils partagent des interrogations communes sur un phénomène qui traverse les frontières, dans l'espace francophone pour ce dossier, mais dont les références sont plus larges, anglo-saxonnes pour beaucoup.

Le plagiat au prisme de l'évolution des logiques organisationnelles

Brigitte Simonnot (2014 : 225) évoquait le cas du bibliothécaire Charles Nodier qui, en 1828, considérait que plagier un auteur « "particulièrement moderne et national" aggravait le délit ». Évidemment, il paraîtrait incongru de raisonner ainsi aujourd'hui. Un contraste qui conduit à se demander de quelle histoire la prise de conscience du plagiat est le résultat. C'est à cette compréhension que s'emploie Michelle Bergadaà, chercheuse et experte sur ces questions, à qui on doit un regard aiguisé en même temps qu'engagé en la matière. Elle attribue au philosophe Maurice Lagueux « une place à part ». En 1982, celui-ci fait paraître un article « Un défi pour la pédagogie universitaire. Le plagiat inconscient » dans *Le Devoir* qui sera publié un an plus tard dans *PÉDAGOGIQUES, revue de pédagogie de l'enseignement supérieur*. Décrivant plusieurs formes de plagiat, il décrit aussi le comportement du plagiaire. Vint ensuite l'affaire touchant Hélène Maurel-Indiart, professeure de littérature qui, en 1999, dans *Du Plagiat* puis, en 2007, dans *Plagiats, les coulisses de l'écriture*, s'est intéressée aux emprunts en littérature à partir d'un éclairage historique. Son deuxième livre fit débat et lui valut, comme précisé par Michelle Bergadaà, « une des premières plaintes en diffamation déposée par un universitaire mis en cause ». Michelle Bergadaà relate alors sa propre expérience, précisant que les technologies furent pour elle la porte d'entrée dans un champ dont elle mesurait la gravité à l'aune de la généralisation de ces dernières. Cette prise de conscience fut suivie d'effets car, dans les années 2007-2014, une lutte importante fut menée contre le plagiat, que celui-ci concerne les étudiants ou les chercheurs.

Pour la fraude des étudiants, l'auteure donne à lire la cohabitation de perspectives ou spécificités locales avec d'autres, à portée transnationale. Mais elle aide aussi à suivre le mouvement qui passe d'une prise de conscience à une démarche scientifique, en pédagogie par exemple. Côté chercheurs, elle cite les recherches et actions de Jean-Noël Darde dont elle écrit qu'il est un lanceur d'alerte et dont elle résume le combat et les frustrations.

Sans revenir par le menu sur les exemples et points d'argumentation dont le texte fourmille, retenons le positionnement différent des disciplines en matière d'instruction et le vide juridique qui explique ces écarts. Soulignons aussi l'opiniâtreté des acteurs prenant à bras-le-corps ces questions et les relations que plusieurs d'entre eux

entretiennent avec les médias. Évoquons enfin le côté « puits sans fond » du sujet, tant sont insoupçonnées les répercussions d'une fraude dont on ne révélerait l'existence qu'après l'utilisation par d'autres chercheurs des textes plagiés. C'est donc au monde prolix de l'anti-fraude que ce texte initie, décrivant les acteurs, instruments et types de mobilisation auxquels Michelle Bergadaà a largement contribué. Pour autant, découle de cette perspective historique une hypothèse pessimiste :

« Les années à venir seront difficiles. La logique du marché de la quantification et de la mesure de la recherche par le facteur d'impact et le H-index préfigurent de grandes tensions dans nos communautés académiques. La performance des établissements se justifie à l'aune d'une concurrence nationale et internationale qui s'alimente d'une logique financière déconnectée des valeurs académiques traditionnelles ».

Une telle façon de voir qui associe comportement déviant et contexte universitaire est totalement partagé par Christian Bessy et Francis Chateauraynaud. Selon les deux sociologues, ces

« tensions [...] naissent des paradoxes d'une bonne régulation des pratiques dans des univers de plus en plus soumis à des logiques de prédation [...]. Liées en partie à l'introduction d'un modèle entrepreneurial dans la logique universitaire [...], ces tensions concernent aussi bien les rapports entre enseignants-chercheurs et étudiants, que les relations entre communautés, réseaux et institutions, mis en concurrence pour l'accès aux ressources et avantages compétitifs ».

En 1995, ces chercheurs ont publié *Experts et faussaires. Pour une sociologie de la perception* (réédition en 2014, augmentée d'une préface). Dans la première partie de l'ouvrage, ils explorent notamment la fraude à l'aune des procès à son encounter. Or, c'est un point de vue similaire qu'ils adoptent ici, expliquant vouloir situer « les affaires de plagiat » dans le « contexte général de tension et de suspicion autour de la fraude scientifique ». Ce qui les conduit à complexifier et spécifier la définition proposée par Brigitte Simonnot. Pour les étudiants fraudeurs, il s'agirait d'« une extension du domaine de la ruse et de la tricherie » qui, par ailleurs – de ce point de vue, ils partagent l'analyse de Brigitte Simonnot –, progresse dans un cadre se caractérisant notamment par un déficit d'encadrement pédagogique et une logique de compétition. En revanche, concernant les chercheurs, c'est à la cryptomnésie que les auteurs font référence. Une notion leur permettant de penser le rapport d'imitation, conscient ou non, dont l'étudiant parvient plus ou moins bien à se démarquer, au cours de la phase d'apprentissage à la recherche. Or, c'est précisément cet affranchissement qui participe d'une pluralité de postures par rapport au modèle et dans laquelle on peut trouver l'auto-plagiat « emblématique de la double contrainte de valorisation et de visibilité qui pèse sur les acteurs de l'ESR [l'enseignement supérieur et la recherche] conduits à dupliquer avec quelques microvariations les mêmes productions ».

Toutefois, quel que soit le cas de figure, les deux auteurs relient le plagiat aux évolutions que connaissent l'université et le monde de la recherche et au rang desquelles on trouve les indicateurs d'excellence. De cet environnement, résulte un constat : si la fraude fait l'objet d'une interrogation sur les outils qui seraient les plus à même de l'enrayer, elle est aussi l'objet d'un déni ou d'un « aveuglement », à l'instar de l'analyse

qu'en propose David Douyère (2012). Enfin, à la diversité des actes plagiaires déjà rendus publics, il faut ajouter la difficulté de leur délimitation dont témoignent les disputes portant « sur la reconnaissance de la "paternité" et du rôle "précurseur" ».

Vaste et complexe est donc le problème du plagiat que la mise en place de logiciels, aussi performants soient-ils, ne pourra résoudre. Elle le peut d'autant moins qu'elle est susceptible de fournir une aide à l'acte plagiaire en aidant le contrevenant à masquer son geste. Par conséquent, si la technique se révèle impuissante à solutionner le problème, quelles pistes seraient-elles à explorer pour y parvenir ?

Quelles solutions pour quels maux ?

Si Christian Bessy et Francis Chateauraynaud considèrent qu'il faut distinguer plagiat étudiant et scientifique, Nicole Boubée trouve bienvenu le fait de les avoir rapprochés. Ceci étant, elle se propose de prolonger la réflexion de Brigitte Simonnot sur le plagiat étudiant, plus particulièrement en s'attachant à la pratique du copier-coller qui en constitue « la forme principale ». Partant de l'hypothèse selon laquelle les étudiants n'établissent que marginalement un lien entre valeurs morales et plagiat, elle positionne le copier-coller dans un processus d'apprentissage et s'efforce de déjouer certaines des idées reçues à son sujet.

À l'instar de Brigitte Simonnot, elle rappelle que le copier-coller n'est pas l'apanage de l'internet et pointe l'effet d'inconfort qu'il engendrerait chez les jeunes. D'une part, l'internet révélerait donc « un problème ancien » plus qu'il ne le créerait ; d'autre part, il serait moins utilisé que ce que l'on croit. Toujours est-il que la pratique du copier-coller associée à son usage ne saurait être envisagée selon des dispositions homogènes. L'âge de l'utilisateur, sa position dans l'apprentissage, ses déterminations sociologiques sont à prendre en compte. D'où l'obligation, selon la chercheuse en sciences de l'information et de la communication, de ne pas seulement réfléchir au « pourquoi » de cet usage mais d'en étudier le « comment ». Par exemple, les copiés-collés participent de la recherche d'informations et permettent « de se frayer un chemin » dans un secteur pouvant connaître la « surcharge informationnelle ».

En prendre conscience pourrait d'ailleurs avoir une vertu : ne pas s'en tenir à une réponse technique pour contrer la fraude. Si Nicole Boubée se retrouve dans les solutions suggérées par Brigitte Simonnot parmi lesquelles le soutien à une « démarche personnelle d'appropriation des savoirs », elle se fait la porte-parole d'une réflexion plus spécifique qu'il s'agirait de conduire en partenariat avec les bibliothécaires. Dans le prolongement de cette idée et pour aider les étudiants à mieux rechercher les informations, elle prône un encouragement à l'apprentissage informel des savoirs :

« Des exemples de l'intérêt de cette approche peuvent être retrouvés dans les didactiques de certaines disciplines. La didactique des sciences prend appui sur les "connaissances naïves". Celle du français s'intéresse aux "connaissances ignorées" par les enseignants et se focalise particulièrement sur les activités d'écritures numériques ».

En conclusion, Nicole Boubée précise que « dans l'article de Brigitte Simonnot [on ne trouvera pas] de dénonciations du plagiat, mais un essai de compréhension en profondeur des pratiques de plagiat dans leur diversité ».

À première vue, il est surprenant de constater que ce n'est pas cette interprétation du texte de Brigitte Simonnot que livre Florence Piron. Pour cette chercheuse canadienne, la manière de parler du plagiat

« sous-entend toujours qu'il "faut agir" contre ces pratiques, car elles créent des "victimes", à savoir l'auteur plagié et les lecteurs spoliés de la référence au texte original. L'emploi du mot *victime* peut paraître anodin et banal, mais il ne l'est pas ; il convoque l'image du crime, du coupable, de la sanction et du mal. Il exprime la puissance de la violation du code normatif que constitue le plagiat ».

En fait, cet écart interprétatif vient de ce que Florence Piron part d'un cadre distinct pour penser le plagiat. Professeure d'éthique à l'université Laval dans un département d'information et de communication, elle précise que la déontologie « est une approche de l'action humaine qui vise à l'encadrer par des règles » et que l'éthique « propose plutôt de réfléchir à la signification de l'action humaine et au cadre normatif ou système de valeurs qui la sous-tend ». Ceci posé, elle développe ce principe : « Du point de vue de l'éthique, obéir à des règles sans y réfléchir est peut-être la plus grande faute ».

Cette apparente mais instructive provocation conduit l'auteure à tenter de comprendre les fondements de l'assimilation du plagiat à une faute, un viol même. Une première raison est à rechercher dans le rapport que l'auteur entretient avec son texte – son enfant – et vis-à-vis duquel la disparition de son nom (d'auteur) est vécue comme une grave spoliation. D'où une interrogation sur l'identité et l'histoire de l'auteur, son rapport aux connaissances accumulées (et transmises), au *curriculum vitae* qu'il doit nourrir, aux recherches financées qu'il doit justifier... Florence Piron relève cette contradiction :

« Paradoxalement (ou non), les scientifiques si soucieux de leur reconnaissance comme auteurs face à d'éventuels plagieurs n'hésitent pas à céder tous leurs droits d'auteur aux éditeurs scientifiques commerciaux [qui] font d'énormes profits [...]. La publication scientifique est elle-même devenue une marchandise et la science un marché ».

La chercheuse canadienne en vient à proposer de remplacer ce cadre normatif – dont elle ne veut pas – par un autre, qu'elle appelle de ses vœux. Elle rejoint en cela Brigitte Simonnot, mais en partie seulement. En effet, parmi les solutions pour contrer le plagiat que soumet la chercheuse française, le soutien des publications en libre accès paraîtrait souhaitable. Pour en éclairer le possible bien-fondé, Florence Piron revient sur l'histoire du libre accès, mais se distingue de Brigitte Simonnot sur la voie pour laquelle elle opterait. Contrairement à cette dernière, recourir au libre accès n'est pas pour elle un moyen de contrôler le contenu des textes – puis leur circulation –, mais d'engager lecteur et chercheur autour d'un échange fondé sur la libre circulation des idées, à condition toutefois que l'auteur soit identifié. Ainsi cite-t-elle une licence qui revient à préciser : « Je cède une partie de mes droits sur mon texte non pas à un éditeur commercial, mais à la collectivité des humains qui peut le réutiliser à sa façon, à condition de m'identifier comme auteur ».

Florence Piron opte pour une recherche fondée sur « des communs de la connaissance » et non sur la propriété intellectuelle. Pour elle, ceci conduirait à relativiser la gravité du plagiat car « la meilleure façon de lutter contre [...] ne serait-elle pas d'abandonner l'obsession du nom, c'est-à-dire du CV, de la performance, de la propriété intellectuelle, pour ne publier que sous un pseudonyme individuel ou collectif » ?

Conclusion

Le plagiat : un mal de l'époque qui serait encouragé par le caractère de plus en plus technique de l'accès au savoir ? Dans ces Échanges, la réponse n'est pas aussi tranchée qu'on aurait pu le penser. Imiter, s'inspirer, copier, plagier... Les termes sont distincts mais, au regard de la pratique à laquelle ils se réfèrent, ils connaissent une forme de proximité que permet de pointer et clarifier l'approche historique. En restituant à un phénomène social l'épaisseur temporelle permettant d'en comprendre les ressorts, les contributeurs de ces échanges font de celui-ci un objet de recherche en même temps qu'un sujet de préoccupation. En cela, ils montrent la pertinence des regards croisés (selon les cultures, les périodes, les catégories de personnes concernées).

Gageons que, dans un avenir proche, cette perspective sera amplifiée. En effet, c'est cette dimension qui ressort des contributions ici présentées. Ainsi n'est-ce pas le fruit du hasard si le sujet ne fait pas en ces pages l'objet d'une controverse mais plutôt celui d'un accord. Car c'est à la dimension heuristique du thème que les contributeurs se sont employés.

Références

- Bessy C., Chateauraynaud F., 1995, *Experts et faussaires. Pour une sociologie de la perception*, Paris, Éd. Pétra, 2014.
- Douyère D., 2012, « Le plagiat à l'université : un aveuglement organisationnel », pp. 105-115, in : Gugliemi G. J., Koubi G., dirs, *Le plagiat de la recherche scientifique*, Paris, Lextendo Éd.
- Lagueux M., 1982, « Un défi pour la pédagogie universitaire le plagiat inconscient », *PÉDAGOGIQUES, revue de pédagogie de l'enseignement supérieur*, 1, vol. 4, automne, pp. 97-103, 1983.
- Maurel-Indiart H., 1999, *Du plagiat*, Paris, Presses universitaires de France, 2011.
- 2007, *Plagiats, les coulisses de l'écriture*, Paris, Éd. de la Différence.
- Simonnot B., 2014, « Le plagiat universitaire, seulement une question éthique ? », *Questions de communication*, 26, pp. 219-316.